

Qu'est-ce qu'une PCO ?

Ses missions incluent le conventionnement des professionnels libéraux et leur accompagnement pour renforcer leurs compétences et garantir le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges de pratiques, ainsi que la participation à des projets innovants, tels que le développement de groupes type Barkley et d'habiletés sociales. Il apporte enfin un soutien régulier à la coordination de parcours pour des cas complexes ou des suivis spécifiques.



Par Romain Provendier,
Neuropsychologue
Enfants et jeunes adultes,
Coordinateur transversal
expert en neuropsychologie- PCO75



Les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) ont été mises en place pour assurer une prise en charge rapide et pluridisciplinaire des jeunes enfants présentant des signes de troubles du neurodéveloppement (TND). Présentes dans chaque département en France, elles s'adaptent aux spécificités locales tout en poursuivant un même objectif : intervenir précocement, en vue d'un diagnostic formel plus rapide et de prévenir l'aggravation des difficultés.



Une collaboration essentielle avec les professionnels de santé libéraux

Les PCO collaborent, par l'intermédiaire d'une convention, avec des professionnels libéraux (psychologue, neuropsychologue, psychomotricien(ne) et ergothérapeute) qui peuvent garantir d'une expertise dans le champ du neurodéveloppement.

Ces collaborations peuvent impliquer un simple adressage jusqu'à une participation renforcée (participation à des synthèses pluridisciplinaires, participation à des formations et dans certains des pôles de locaux). L'adhésion repose sur un contrat à durée indéterminée, résiliable à tout moment. C'est le praticien qui fixe le nombre de patients reçus et un praticien exerçant à la frontière entre deux départements peut être rattaché à plusieurs PCO.

1 Un dispositif en constante évolution

Initialement destinées aux enfants de 0 à 6 ans, les PCO ont progressivement étendu leur champ d'action aux 7-12 ans, lorsque des anomalies de développement sont repérées par un médecin ou l'entourage.

Ces signes peuvent indiquer la présence de :

- Trouble du spectre de l'autisme (TSA)
- Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)
- Trouble développemental de la coordination (TDC)
- Troubles des apprentissages
- Trouble du développement intellectuel
- Syndrome Gilles de la Tourette (SGT)



2 Un parcours structuré pour l'accès aux soins

Le dispositif PCO repose sur plusieurs étapes clés :



Orientation du patient :

un médecin remplit un formulaire d'adressage, disponible sur internet, et l'envoie à la PCO.



Ouverture du dossier :

l'équipe de coordination étudie la demande et préconise un projet de prise en charge pluridisciplinaire.



Recherche de professionnels :

les coordinateurs identifient les professionnels conventionnés et disponibles.



Mise en relation :

après validation avec le professionnel, la famille reçoit les coordonnées et prend rendez-vous.



Démarrage du Forfait d'Intervention Précoce (FIP) :

les soins sont intégralement pris en charge par la CPAM, sans reste à charge pour les familles.

Grâce à cette organisation, les PCO garantissent un accès rapide et structuré aux soins, facilitant ainsi la coordination entre les professionnels et les familles.

3 Les tarifs

FIP possibles	Psychomotricien	Ergothérapeute	Psychologue et neuropsychologue
1	1 séance = 38,86 €	1 séance = 38,86 €	1 séance = 42,86 €
2	1 bilan = 140 €	1 bilan = 140 €	1 bilan long = 300 € 1 bilan court = 120 € Possibilité de les combiner pour faire un bilan complet.

Les forfaits peuvent être renouvelés au bout d'un an, une fois au maximum.
Le rythme et le type des séances sont adaptés aux besoins de chaque enfant, et pourront être modifiées en cours de forfait.

4 Les spécificités de la PCO75

1. Copilotée par deux associations (Hovia et Aloïs) spécialisées dans l'accompagnement des personnes présentant des besoins spécifiques. Aloïs propose son expertise sur les maladies cognitives et les troubles du neurodéveloppement.
2. Une organisation en deux pôles complémentaires : diagnostic et suivi
3. Pôle diagnostique : Ce pôle vise à réduire l'errance diagnostique et à compléter l'offre de soins, souvent saturée chez les structures de ligne 2 (CMP, etc.) et de ligne 3 (CDE).

Il repose sur :

- La mise en place de bilans standardisés réalisés par des professionnels conventionnés, conformément aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS.
- L'organisation de Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) pour chaque patient orienté vers un parcours diagnostique. Ces réunions, impliquant le médecin adresseur, peuvent inclure l'intervention du médecin spécialiste de la PCO75 pour affiner le diagnostic.



Pôle suivi : Il assure l'orientation et la coordination des parcours de soins en orientant les enfants vers des praticiens spécialisés à proximité de leur domicile.

Les prises en charge peuvent être :

- Individuelles.
- Groupales.
- Axées sur la guidance parentale.
- Un réseau de partenaires renforcé.
- Collaboration avec des orthophonistes parisiens et développement de projets spécifiques pour améliorer leur intégration au sein du dispositif.
- Possibilité d'une consultation médicale spécialisée auprès d'un médecin expert dans les troubles du neurodéveloppement (TND).
- Des ressources et outils mis à disposition.
- Locaux mis à disposition pour certaines prises en charge et accompagnements dans structures partenaires.
- Testothèque temporairement accessible aux professionnels conventionnés.
- Actions de sensibilisation et de formation des professionnels partenaires (ex. : webinaires, sessions d'échange, intervision, etc.).



Grâce à ces spécificités, la PCO75 se positionne comme un acteur central dans le repérage, le diagnostic et l'accompagnement des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement, tout en facilitant la coordination entre les différents intervenants du parcours de soins.



Evaluation des Troubles du Neurodéveloppement (TND)